Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-7072026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MOORES.

Absents excusés : Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.
Monsieur BOHUON Vincent.

Monsieur BERTRAND Sylvain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 7.07/2026 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE SUITE A UN TROP-VERSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a perçu de la compagnie d'assurance ALLIANZ un chèque d'un montant de 153,96 €, correspondant au remboursement d'un trop-versé sur le contrat d'assurance multirisques de la commune ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'encaissement de cette somme et son imputation au budget communal ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le remboursement effectué par la compagnie d'assurance ALLIANZ d'un montant de 153,96 €, correspondant à un trop-versé ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque ;**
- **DIT que cette recette sera imputée au budget communal sur le compte 75888.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 07 JUIL. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 07 JUIL. 2026